

cessera de s'intéresser à ces questions. L'ardeur que nous mettons à atteindre ces objectifs se poursuivra sans coup férir.

Le Canada persistera à souligner l'importance pour la CSCE et pour la détente des objectifs humanitaires que nous avons essayé de promouvoir ici à Belgrade avec d'autres délégations. Nous ne dérogerons pas à la conception de la détente que nous avons adoptée dès le début de la réunion: il est fondamental que l'individu participe à l'évolution de la détente. Il doit pouvoir profiter des avantages qui en découlent et avoir ainsi toute possibilité de vivre dans un monde sûr et humain et de bénéficier de la sécurité économique, de l'enrichissement culturel et des rapports normaux entre les personnes.

Aux termes de l'Acte final, nous sommes tenus de suivre l'évolution du processus de la détente. Comme les résultats de la réunion de Belgrade sont inférieurs à ce que nous croyions possible ou souhaitable, la valeur du processus de la CSCE, voire de la détente elle-même, laissera fatalement certaines personnes sceptiques. Pour les Canadiens, et probablement pour les citoyens d'un bon nombre des États participants, la détente n'existe pas toute seule. Le public jugera la détente à ses fruits. Comme notre population attendait de grandes choses de Belgrade, elle sera déçue de voir que les idées avancées ici et auxquelles nous attachons tant de prix ne figurent pas dans le document parce qu'il nous a été impossible de dégager un consensus. Mais nous y souscrivons toujours.

Je voudrais donc exhorter toutes les délégations à songer sérieusement à ce que la réunion qui vient de se terminer peut signifier pour tout le processus de la détente et de la CSCE. D'aucuns pourront soutenir que la détente ne sera pas touchée par cette réunion de la CSCE ou par ce que le public en pense. Voilà qui est peut-être rassurant pour certains mais il ne faudrait pas croire que la partie est jouée. La CSCE n'est pas accessoire à la détente. Au contraire, il s'agit d'un effort international d'envergure qui porte sur les deux aspects complémentaires et essentiels de la détente: les questions urgentes de la sécurité et l'identification d'un large éventail d'entreprises de collaboration. Que nous ayons été incapables de faire état d'opinions communes sur ces questions, voilà qui montre combien personne ici ne peut vraiment tenir la détente pour acquis.

Quant à lui, le Canada continue de rester fermement attaché à la politique de détente. Mais, par définition, la détente fonctionne dans les deux sens. Elle n'existera pas du seul fait que nous affirmons qu'elle doit exister. Si nous voulons qu'elle soit une réalité, il faudra en faire une réalité. Il faudra aussi tirer la leçon de Belgrade, à condition de bien la saisir. Il est dommage que nous ne soyons pas parvenu à rédiger une déclaration finale. Mais le coeur du problème n'est pas là, il réside dans l'application pratique d'engagements souscrits librement à Helsinki. Pour cela, inutile de faire des rappels verbaux, les dispositions de l'Acte final sont claires. Nous ne sommes pas venus ici pour les changer et elles demeureront la pierre de touche de nos réalisations. A Madrid, nous verrons mieux où nous en sommes puisque cinq ans se seront écoulés depuis la signature de l'Acte final. Il y a peu de chances que l'opinion publique de nos pays nous donne un autre répit si, à ce moment-là, nous n'avons pas